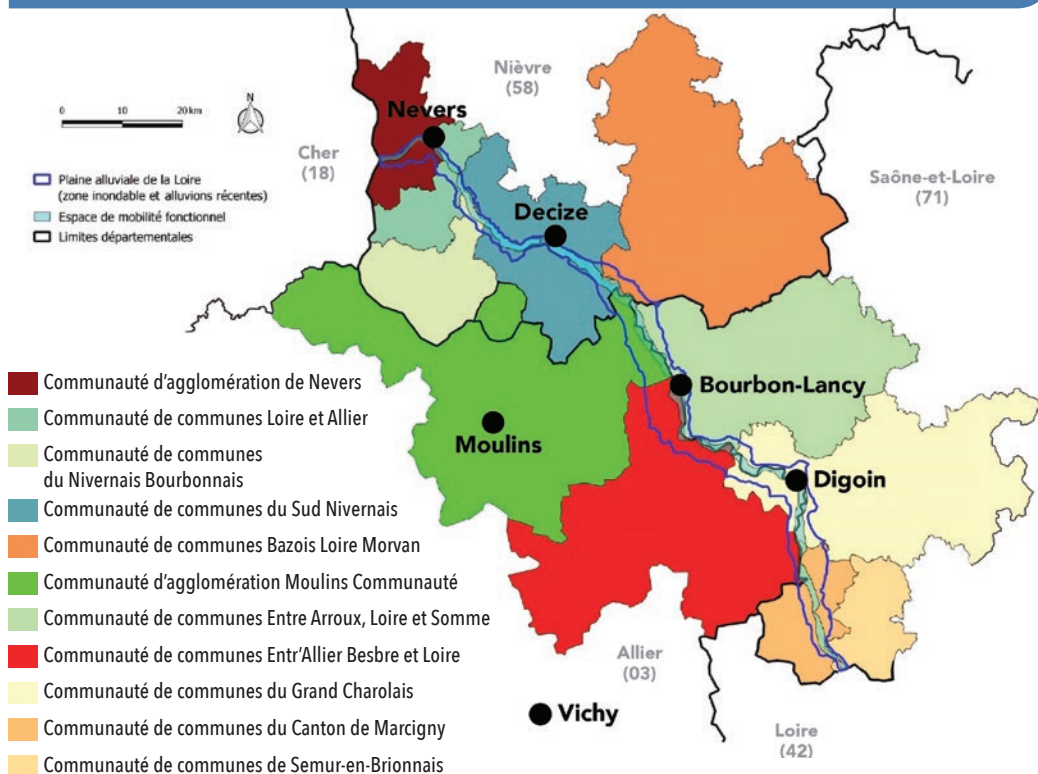


Les chiffres-clés du territoire

Le projet de contrat territorial du Val de Loire concerne :

- 50 550 ha de plaine alluviale
- 61 communes
- 3 départements (l'Allier, la Nièvre et la Saône-et-Loire)
- 2 régions (Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes)
- Plus de 170 km de Loire, depuis Iguerande (Saône-et-Loire) jusqu'à Marzy (Nièvre)



Contacts



Hélène COLLET

Chargée des départements 71 et 03 • Coordinatrice du projet
04.70.42.89.34 • helene.collet@espaces-naturels.fr



Thibaud WYON

Chargé du département 58
07.50.12.31.03 • thibaud.wyon@cen-bourgogne.fr

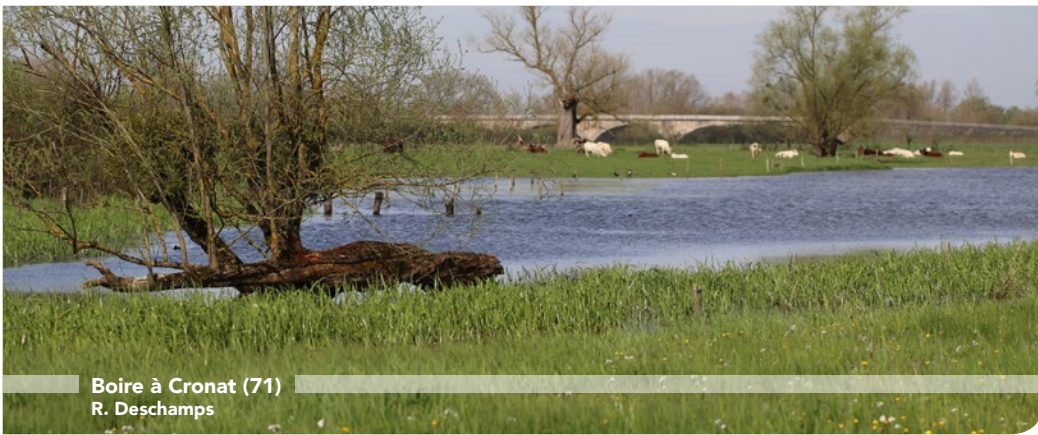
Projet financé par :



En couverture : Vue aérienne de la Loire à Bourbon-Lancy - P. Busser

Vers un contrat territorial pour le Val de Loire en 2020





Boire à Cronat (71)
R. Deschamps

Un contrat territorial

Un contrat territorial : qu'est-ce que c'est ?

Un **contrat territorial** est un **outil partagé** pour la **mise en œuvre d'opérations d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** d'un bassin. Le **contrat territorial rassemble et mobilise les acteurs d'un même territoire** (collectivités, établissements publics, services de l'État, professionnels de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, associations

de pêche, de chasse, naturalistes...) **autour d'objectifs communs**. Il permet un **accompagnement technique et financier de projets concernant un ensemble de thématiques** : pollutions diffuses, domestique et industrielle, gestion des cours d'eau et des zones humides, gestion quantitative de la ressource en eau, etc.

Pourquoi mettre en place un contrat territorial sur le Val de Loire ?

Avec ses grèves mouvantes, ses larges méandres et son paysage renouvelé à chaque saison, **la Loire est souvent présentée comme le dernier grand fleuve sauvage de France**. Or entre les années 1950 et 1980, **les alluvions de la Loire ont été surexploitées** pour les besoins de développement du territoire. Divers aménagements (rectification du lit, enrochement de berges et barrages) ont été réalisés sur le fleuve. **Les conséquences sont encore visibles aujourd'hui** : diminution de la ressource en eau, enfoncement du lit du fleuve déstabilisant les ouvrages d'art, assèchement de la forêt alluviale, etc.

Il s'agit aujourd'hui de **préserver ou de restaurer la morphologie naturelle du fleuve** afin de **garantir une eau potable** en quantité et qualité suffisantes, de **limiter le risque d'inondation** et de **préserver sa biodiversité**, vecteur d'attractivité touristique. Dans un souci de bien commun, **toutes les forces vives du territoire doivent être mobilisées autour d'un projet cohérent** et d'un programme d'actions prévu sur cinq ans.

Comment va se construire le contrat territorial ?

L'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne** a sélectionné le Val de Loire auvergnon-bourguignon, de Iguerande en Saône-et-Loire au Bec d'Allier dans la Nièvre, **pour travailler à l'élaboration d'un contrat territorial**. Cette phase **pré-opérationnelle se déroulera entre 2018 et 2020** et sera animée conjointement par les **Conservatoires d'espaces naturels de l'Allier et de Bourgogne**. Forts de leur ancrage local et de leurs compétences respectives sur la thématique des milieux alluviaux, les deux Conservatoires réaliseront un **diagnostic du**

territoire qui alimentera la construction d'un **programme d'actions**.

Pour cela, ils bénéficieront de l'appui et du soutien de l'**Agence de l'eau Loire-Bretagne** et des **Directions Départementales des Territoires de l'Allier, de la Nièvre et de Saône-et-Loire**. La phase opérationnelle du **contrat territorial se déroulera ensuite sur cinq années**, durant lesquelles les maîtres d'ouvrages réaliseront les actions inscrites dans la programmation et concernant l'animation du contrat, des études et des travaux de restauration.

pour le Val de Loire



Herbier à renoncules
CEN Allier



L'Épervière de Loire, spécifiquement liée à la Loire, est protégée au niveau régional
L. Poncelet Quintard



Sterne naine en vol
A. Bayle

Et en pratique ?

Dès 2018, les Conservatoires de l'Allier et de Bourgogne iront à la rencontre des acteurs locaux. Des entretiens, des ateliers de travail et des comités de pilotage seront organisés afin de construire un projet ambitieux, au plus près des pré-occupations et des enjeux du territoire.